

Compte rendu de la réunion du conseil municipal du lundi 15 juin 2020 à 19h00 à la salle polyvalente de Saint-Benoit

Etaient présents :

Mmes KJAN Marie-Odile, Ginette MICLO, SOUDAN Véronique, Laetitia GABRIEL, Virginie MARQUIS, Eve RÉMY, Géraldine EYRIEY, Gaëlle COUENNE et Céline DUPORT

MM. Henri SOUDAN, CATCEL Thierry, PROST-MOREL Henri, MORIN Laurent, BARBARIN Bernard, MAURIN Paul, MARTIN-GARIN Grégory, PLANTIN Bernard, Jérôme OLIVIER, Fabien CARLET ;
conseillères et conseillers municipaux

Secrétaire de séance : Mme Virginie MARQUIS

Le maire accueille les conseillers et expose qu'en raison du contexte actuel de crise sanitaire, les mesures sanitaires et règles de distanciation physique s'appliquent et la tenue de la réunion du conseil municipal a lieu à la salle des fêtes de Saint-Benoit en nombre limité de personnes.

Le quorum étant atteint, le maire a ouvert la séance à 19h00 et a constaté que tous les membres du conseil municipal sont présents

Le conseil municipal a désigné parmi ses membres le secrétaire de séance : Mme Virginie MARQUIS qui a accepté cette fonction.

Le maire rappelle au conseil qu'au cours de la séance précédente afin de simplifier la gestion des affaires de la commune, le conseil lui a donné 22 délégations énoncées à l'article L 2122-22 du CGCT.

Parmi les délégations consenties au maire, le paragraphe 9 permet au maire de décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 euros, le maire fait lecture de la décision prise le 12 juin 2020 et concernant la vente à M. et Mme BUART d'un véhicule LADA NIVA (ancien 4x4 des sapeurs-pompiers de la commune) pour un montant de 4000 €.

Il est alors procédé à la présentation des différents points mis à l'ordre du jour et des sujets soumis à délibérations dont les suivants :

1) Finalisation des affectations aux commissions et fonctionnement

Le maire a présenté le document ci-dessous, lequel explicite le fonctionnement souhaité des commissions, telles que déjà partagé dans les réunions avant les élections.

Les affectations aux commissions sont le résultat des choix et des suggestions qui ont été faites aux conseillers et qu'ils ont acceptées.

L'échange en séance de ce conseil municipal devra permettre de répondre aux questions qui se poseraient.

L'organisation, le pilotage de ces commissions se fera par un adjoint ;

- **commission 1 : Thierry Catcel**

- **commission 2 : Henri Prost-Morel**

- **commission 3 : Marie-Odile Kjan**

- **commission 4 : Laurent Morin**

- **commission 5 : Ginette Miclo**

A) Les COMMISSIONS PERMANENTES

Commission 1 : Budget, finances, fiscalité, CCID (impôts directs), urbanisme et programme de travaux (charges et investissement).

- Collecter les éléments nécessaires à la préparation du budget (recettes et dépenses attendues).
- Intégrer dans les exercices budgétaires prévisionnels toutes dépenses nécessaires à la sécurité des biens et des personnes, soit perçues directement, soit remontées des autres commissions.
- Proposer les orientations budgétaires de l'exercice et le niveau pluriannuel de fiscalité inhérent au conseil municipal.
- Finaliser la proposition de budget pour un exercice, en sortir les éléments déterminants pour la communication et assurer le suivi périodique de son exécution.
- Organiser et participer aux travaux de la CCID.
- Suivre les réalisations d'urbanisme et soumettre les cas particuliers à l'arbitrage du maire ou du conseil municipal.
- Piloter la réalisation d'un macro-programme pluriannuel de travaux, tous domaines, afin de garantir une gestion équilibrée sur le temps long.

Commission 2 : Gestion du patrimoine, voirie, service des eaux, assainissement, environnement, syndicats du Haut Rhône, des berges, de la forêt et du SIEA.

- Assurer l'optimisation de gestion du patrimoine, y compris des salles polyvalentes.
- Coordonner les entretiens et l'optimisation des voiries et de ces équipements à charge communale ou autre rattachement décisionnel.
- Assurer la gestion des réseaux d'eau et d'assainissement en liens avec les gestionnaires et préparer le transfert de responsabilité avenir.
- Coordonner toutes mesures concernant l'environnement et notamment la non-prolifération des allergènes.
- Assurer les représentations nécessaires auprès des syndicats gestionnaires de la réserve, des risques de crues du Rhône, de la gestion de la forêt et du SIEA.

Commission 3 : Ressources humaines, interface sur les sujets vie économique et transports.

- Gestion des personnels administratifs et techniques.
- Gestion des remplacements et des montées en compétences.
- Gestion des relations et éventuelles interférences entre personnels et administrés.
- Garantir de bonnes conditions de travail aux personnels et proposer les évolutions qui s'avèreraient nécessaires.
- Analyse des aspects vie économique et transports en interface avec les services gestionnaires (CCBS, département, région) et la commune.

Commission 4 : Communication, relation associations, nos aînés, citoyenneté, cérémonies, tourisme, comité des fêtes, fleurissement, sapeurs-pompiers, gestion du plan communal de sauvegarde,

- Piloter les actions des 5 sous commissions suivantes ;
- 4/1 : Communication internet et/ou presse, relations avec les associations.
- 4/2 : Relation avec nos aînés et le comité des fêtes.
- 4/3 : Citoyenneté, gestion des cérémonies et relation sapeurs-pompiers.
- 4/4 : Promotion des attraits de notre village, mise en valeur, fleurissement, propreté.
- 4/5 ; Gestion du plan communal de sauvegarde, mise à jour au fil de l'eau par intégration des évolutions réglementaires, et mise en œuvre des actions à décliner lorsque nécessaire.

Commission 5 : Affaires scolaires, périscolaires, cantine, jeunesse et sport.

- Gérer par anticipation et au fil de l'eau les besoins des écoles primaires.
- Gestion des parcs d'activités enfant, des espaces de sport.
- Gestion des cantines et des garderies en lien avec les représentants des parents d'élèves.
- Activités jeunesse et sport, relation avec les responsables d'activités.

NOMS Prénom	Commissions 1	Commissions 2	Commissions 3	Commissions 4	Commissions 5
	Budget Finances Impôts Urbanisme Programme Travaux.	Patrimoine Voirie / Eaux Assainissement Environnement Forêt, SYDCEHR, SIEA, Réserve HR	RH Vie économique Transports Gestion des personnels Techniques	Communication Relations aînés Associations PCS Cérémonies C d fêtes, Sapeurs- Pompiers Fleurissement	Scolaires Périscolaire Cantines Crèches Jeunesse et sport.
SOUDAN Henri	X Programme pluriannuel Travaux	X Gestion patrimoine	X	X Associations	X Conseil d'école.
CARLET Fabien	X	X voirie eau assainissement			
MORIN Laurent	X		X	X Communication	x
COUENNE Gaëlle	X	X environnement Salle polyvalente		X Communication Comité des fêtes	

NOMS Prénom	Commissions 1 Budget Finances Impôts Urbanisme Programme Travaux.	Commissions 2 Patrimoine Voirie / Eaux Assainissement Environnement Forêt, SYDCEHR, SIEA, Réserve HR	Commissions 3 RH Vie économique Transports Gestion des personnels Techniques	Commissions 4 Communication Relations ainés Associations PCS Cérémonies C d fêtes, Sapeurs- Pompiers Fleurissement	Commissions 5 Scolaires Périscolaire Cantines Crèches Jeunesse et sport.
MAURIN Paul	X	X patrimoine et SYDCEHR		X Cérémonies	
PROST MOREL Henri	X Programme pluriannuel Travaux	X	X Gestion personnel technique		
MICLO Ginette	X	X			X
MARTIN GARIN Grégory		X voirie eau assainissement SIEA			
SOUDAN Véronique				X Associations Ainés, Comité des fêtes, communication	X Jeunesse et sport
OLIVIER Jérôme		X Patrimoine		X	X Scolaires Périscolaire Cantine
KJAN Marin	X		X RH vie éco transports		
BARBARIN Bernard		X Forêt, réserve HR		X Cérémonies	
PLANTIN Bernard	X		X	X Sapeurs- Pompiers	
CATCEL Thierry	X Urbanisme	X SIEA			x
DUPORT				X Communication	
EYRIEY Géraldine				X Fleurissement	X
REMY Ève				X Associations	X Jeunesse Et sport
GABRIEL Laëtitia				X Communication	X Scolaires Périscolaire Cantine
MARQUIS Virginie			X RH		X Scolaires Périscolaire Cantine

A l'unanimité le conseil accepte ces désignations.

B) Les COMMISSIONS OBLIGATOIRES

- **Commission électorale** : Présidée par le maire cette commission est composée d'un représentant de M. le préfet et d'un représentant du tribunal, ainsi qu'un conseiller municipal désigné parmi ses membres. Cette commission sera mise en place au cours du dernier trimestre 2020
- **Commission appels d'offres** : Présidée par le maire cette commission est composée de 3 membres titulaires et de trois suppléants, élus à l'unanimité :
 - o Le président de la commission : Henri Soudan
 - o 3 membres titulaires : MM. Grégory MARTIN-GARIN, Bernard PLANTIN et Mme Ginette MICLO
 - o 3 membres suppléants : MM. Fabien CARLET, Bernard BARBARIN, Gaëlle COUENNE
- **Commission communale des impôts directs (CCID)** : Présidée par le maire cette commission est composée de six commissaires titulaires et de six commissaires suppléants. Cette commission sera mise en place au cours du dernier trimestre 2020.

C) Les COMMISSIONS A LA DEMANDE

- Au cours de chaque séance, le conseil municipal peut former des commissions chargées d'examiner des questions soumises au conseil soit par l'administration, soit à l'initiative d'un de ses membres.

Elles portent sur des affaires d'intérêt local dans les domaines les plus divers : social, enseignement, urbanisme, environnement, habitat, ...

Ces instances sont convoquées par le maire, qui en est président de droit, dans les huit jours suivant leur constitution ou à plus bref délai sur la demande de la majorité des membres qui les composent.

Elles ont une temporalité de vie définie lors de leur création.

Exemple de commission à la demande : Fête du bois, Rencontre des St Benoit

D) FONCTIONNEMENT de toutes les commissions

Les commissions ont vocation à instruire les dossiers et soumettre au conseil municipal les propositions élaborées.

Ces sont des instances consultatives, non décisionnelles.

Elles ont en charge de faire inscrire au budget prévisionnel toutes dépenses nécessaires à la sécurité des personnes et des biens de leur domaine.

Par souci d'efficacité les conseillers travaillent sur un nombre restreint de commissions.

L'adjoint organise les réunions nécessaires annuellement pour garantir une bonne gestion du domaine.

En qualité de vice-président il est responsable de sa commission l'anime et rapporte les propositions élaborées.

En cas d'absence du maire il préside la commission.

Afin de garantir une cohésion globale de l'action l'harmonisation entre commissions se fait lors des réunions hebdomadaires des adjoints.

Le travail des commissions est l'objet d'un compte rendu suffisamment explicite pour permettre aux conseillers ne faisant pas partie de ladite commission de bien appréhender les motivations des propositions.

Ce compte rendu est diffusé à tous les membres du conseil.

Les remarques suscitées sont présentées au conseil pour être débattues avant le vote éventuel des propositions.

2) Création d'une commission temporaire pour la Maison de Santé Pluridisciplinaire (MSP) et l'auberge

Le maire expose aux conseillers que ce double projet doit être travaillé par la nouvelle équipe qui demeure, quoiqu'il ait pu s'écrire, souveraine dans le choix de poursuivre ou d'arrêter l'une ou l'autre, voir les deux constructions.

Elle en sera dans tous les cas seule responsable devant les habitants de notre commune.

Pour décider en toute connaissance de cause et en transparence il faut poursuivre l'instruction de ces dossiers, sur certains aspects pas assez développés

C'est pourquoi je souhaite qu'une commission que je présiderais consacre du temps sur ces sujets.

Le reste à faire tourne autour de rencontres de bon niveau pour obtenir des engagements, à défaut de certitudes, de pouvoir amener des professionnels de santé dans cette MSP et de s'assurer que le bilan charges nouvelles annuellement apportées au compte communal n'interdise pas tout autre investissement ultérieur, devenu nécessaire.

Le Maire propose d'installer les membres qui composeront cette commission temporaire à compter de fin juin à fin octobre 2020 et afin d'étudier les différents aspects suivants :

Budget finances : Mme Ginette MICLO et M. Thierry CATCEL

Santé et recherches antérieures : Mmes Marie-Odile KJAN et Véronique SOUDAN et d'associer à ce travail de nouvelles conseillères : Mmes Eve RÉMY et Laetitia GABRIEL

A l'unanimité le conseil accepte la proposition du maire de créer une commission temporaire pour mener une réflexion de fin juin à fin octobre 2020 sur le projet de construction d'une Maison de Santé Pluridisciplinaire (MSP) et d'une auberge.

Le conseil valide la liste des membres composant la commission temporaire telle qu'elle a été proposée par le maire.

3) Désignation des représentants vers les organismes extérieurs

Organismes de regroupement	Délégué titulaire	Délégué réserviste/suppléant
Communauté de Communes Bugey Sud (CCBS). Décision préfecture et élections.	Henri SOUDAN Marie- Odile KJAN	Thierry CATCEL
Syndicat Intercommunal d'Énergie et de Communication de l'Ain (SIEA)	M. Thierry CATCEL	M. Jérôme OLIVIER M. Fabien CARLET
Syndicat Intercommunal des eaux du Bas-Bugey (SIEBB). Deux délégués par commune. Issu de leur CR d'activité 2019.	M. Bernard PLANTIN	M. Bernard BARBARIN
Syndicat du Haut Rhône (SHR). Par CCBS	M. Paul MAURIN	Mme Laetitia GABRIEL
Association des Communes Forestières. 1 titulaire et 1 suppléant pouvant participer aux réunions.	M. Bernard BARBARIN	Mme Gaëlle COUENNE
Syndicat Intercommunal de Défense contre les eaux du Haut Rhône (SYDCEHR). Par CCBS	M. Paul MAURIN	Mme Véronique SOUDAN

A l'unanimité le conseil accepte ces désignations.

4) Délégations données aux adjoints

Le conseil municipal a donné délégation au maire pour travailler en limitant le nombre de délibérations en conseil municipal.

Dans des soucis de pleine responsabilisation, de partage de tâches et de souplesse de fonctionnement notamment en cas d'absence ou d'empêchement du maire il est nécessaire que le maire subdélègue vers les adjoints. Cela n'obère en rien sa responsabilité qui demeure pleine et entière pour tous actes de gestion communale.

Les délégations accordées aux cinq adjoints sont les suivantes :

Thierry CATCEL : Maire Délégué commune délégué de Groslée et 1er adjoint.

Article L2113-13. Le maire délégué remplit dans la commune déléguée les fonctions d'officier d'état civil et d'officier de police judiciaire.

→ Fiscalité et urbanisme avec délégation de signature.

Marie Odile KJAN 2ème adjointe.

→ Ressources humaines, affaires sociales, vie économique, transport et manifestations avec délégation de signature.

Henri PROST-MOREL 3ème adjoint.

→ Service de l'eau, assainissement, voirie, programme de travaux et plan de travail des personnels techniques avec délégation de signature.

Ginette MICLO 4ème adjointe.

→ Budget, finances, scolaire, périscolaire, cantines avec délégation de signature.

Laurent MORIN 5ème adjoint.

→ Communication, cérémonies, Plan Communal de Sauvegarde, associations, avec délégation de signature.

A l'unanimité le conseil accepte ces délégations.

5) Indemnités maires et adjoints ;

L'article 5 de la loi n°2016-1500 du 8 novembre 2016 permet au maire, dans toutes les communes sans condition de seuil, de percevoir de plein droit l'intégralité de l'indemnité de fonction prévue, ou demander à ne pas bénéficier du montant maximum. Dans ce cas, une délibération est nécessaire pour acter la volonté du maire de percevoir une indemnité à un taux inférieur.

Dans le cadre d'une commune nouvelle, le maire délégué et les adjoints au maire délégué peuvent prétendre à des indemnités de fonction selon la strate démographique de la commune déléguée. L'indemnité de maire délégué ou d'adjoint au maire délégué ne peut être cumulée avec celle d'adjoint au maire de la commune nouvelle.

		Ce que le texte prévoit		Pondération B		
		% de l'indice 1027			Proposition B Maire	Montant B brut
			3889,4			
	Maire	51,60%	2006,93	-15%	43,86%	1705,89
	Maire délégué et 1er adjoint	25,50%	991,8	-15%	21,68%	843,03
	Adjoint 2	19,80%	770,1	-15%	16,83%	654,59
	Adjoint 3	19,80%	770,1	-15%	16,83%	654,59
	Adjoint 4	19,80%	770,1	-15%	16,83%	654,59
	Adjoint 5	19,80%	770,1	-15%	16,83%	654,59
	Enveloppe mensuelle		6079,13			5167,26
	Enveloppe annuelle		72949,56			62007,15

Aussi dans un souci de préserver nos finances et de rester dans la dynamique antérieure sur ce plan les élus de l'exécutif, maires et adjoints proposent d'abandonner une partie de ces indemnités, soit 10 942 euros (dix mille neuf cent quarante-deux euros) annuellement à la collectivité, avec le détail ci-contre ;

La décision porte sur les pourcentages de l'indice terminal de la fonction publique,

- soit 43,86% pour le maire de la commune nouvelle de Groslée Saint Benoit et maire délégué de la commune de Saint Benoit,
- soit 21,68% pour le maire délégué de la commune de Groslée et 1^{er} adjoint,
- soit 16,83 % pour les 2^{ieme}, 3^{ieme}, 4^{ieme} et 5^{ieme} adjoint,

Avec pour tous, effet rétroactif à la date d'installation du nouveau conseil municipal, soit le 25 mai 2020.

A l'unanimité le conseil accepte cette proposition.

6) Délibération pour emprunt travaux assainissement

Le 22 juillet 2019 une délibération a été prise pour réaliser un emprunt auprès de la Banque des Territoires pour les travaux de création du réseau d'assainissement collectif des hameaux de Sous Roche, Arandon, les Guigards et Richenard.

D'un montant de 323 795 euros celui-ci dépasse, de 23 795 € la délégation donnée d'une part et d'autre part, la délibération ayant été signée par le précédent maire, il est nécessaire de prendre une nouvelle délibération.

A l'unanimité le conseil autorise le maire à signer cet emprunt.

7) Délibération en vue de l'acceptation de biens sans maître

Les services du cadastre via la Direction Départementale des Territoires nous proposent d'accepter 8 biens représentant une surface totale de 55 941 m², soit 5Ha 59 dans notre patrimoine.

Le maire fait part aux conseillers du détail de ces surfaces ainsi que de leurs situations sur les différents plans cadastraux

Au-delà de cette délibération il sera nécessaire prendre un arrêté, et servir les formulaires nécessaires aux mesures de publicité foncière.

Le conseil accepte à l'unanimité d'engager la procédure pour intégrer ces parcelles de biens sans maître dans le patrimoine de la commune

8) Lecture et remise de la charte des élus (es) aux absents du 25 mai.

Compte tenu de l'absence de deux conseillers lors de la séance d'installation du conseil municipal le 25 mai dernier, le maire procède une nouvelle fois à la lecture des articles de la charte de l'élu et remet à chacun un exemplaire de ce document.

9) Questions et infos diverses

1) Le dossier Parascol :

Le logiciel PARASCOL et l'abonnement souscrit par la commune à « monespacefamille.fr » vont permettre aux familles de réserver et payer en ligne les services périscolaires de cantine et de garderie. Cette modernisation vise à apporter de la souplesse pour les familles et un gain de temps espéré pour la gestion de ces services. La mise en œuvre de ces services en ligne sera opérationnelle à la rentrée de septembre 2020.

2) La convention 2S2C : Sport Santé Citoyenne Culture

Considérant la nécessité d'assurer l'accueil des enfants sur le temps scolaire pendant lequel les élèves ne peuvent pas être en présence de leur professeur compte tenu des mesures de distanciation à respecter en raison de l'épidémie de covid-19 ;

La présente convention est conclue entre Le maire de la commune et la directrice académique des services de l'éducation nationale de l'Ain.

La convention a pour objet de définir les obligations propres à chacune des parties afin d'assurer localement l'accueil des élèves sur le temps scolaire par d'autres intervenants que leurs professeurs. Elle est rendue nécessaire par les conséquences de la crise sanitaire et les mesures de distanciation qu'elle implique, afin d'organiser durant cette période exceptionnelle, l'accueil sur le temps scolaire des élèves qui ne peuvent être directement pris en charge par un professeur.

La participation des enfants à cet accueil est laissée à l'appréciation des familles.

En tout état de cause, les activités proposées se déroulent dans le cadre des règles sanitaires applicables.

Les activités organisées par la collectivité dans le cadre de la présente convention s'inscrivent dans le prolongement des apprentissages et en complémentarité avec l'enseignement présentiel ou à distance.

Ces activités, qui participent de la resocialisation et du renforcement de la confiance en soi après la période de confinement, concernent notamment :

- la pratique sportive et la santé des élèves ;
- des activités artistiques et culturelles ;
- des activités en matière d'éducation au civisme et à la citoyenneté, notamment autour de la connaissance des institutions, des objectifs de développement durable et de la valorisation de l'engagement.

Elles doivent également respecter les principes de neutralité et de laïcité.

La collectivité précise en annexe à la présente convention les caractéristiques de l'accueil qu'elle organise ou qui est organisé pour son compte et notamment :

La liste des accueils maternels (moins de 6 ans) et élémentaires (6 ans et plus) ;

Le nombre total de places ouvertes (moins de 6 ans/6 ans et plus) ;

La typologie des activités éducatives ;

La typologie des partenaires ;

La typologie des intervenants.

Le coût de l'accueil des enfants est de 110€ par jour et par groupe de 15 élèves. Le coût de la prestation est dû par les services de l'Etat à la collectivité sur la base du constat du nombre de groupes d'élèves accueillis par jour complet.

La présente convention est établie à compter de sa signature pour la durée restant de la présente année scolaire, avec pour intervenante Mme Maud VERGNE, pour du théâtre, de la peinture, de la musique et des marionnettes / kamishibai (théâtre de papier) selon un calendrier établi.

3) La réouverture de la mairie de Saint-Benoit à compter du 15 juin 2020

Le retour à l'activité s'effectue un peu de partout, dans les règles de distanciation physique et avec l'application des gestes barrières nous accueillerons aux horaires antérieurs d'ouverture au public de la mairie de Saint Benoit. La mairie de Groslée demeure fermée jusqu'au 24 août soir.

4) Rencontre des directrices des écoles et l'appel à projet "Label écoles numériques 2020"

Les sujets abordés

- Prise de contact avec les élus,
- Points de situation sur l'accueil post confinement,
- Mise en œuvre de la convention 2S2C,
- Appel à projet « label Écoles numériques 2020 »,
- Réalisations et besoins en cours,
- Rentrée 2020, évolution des effectifs
- Questions diverses.

L'État lance un nouvel appel à projets intitulé " Label écoles numériques 2020" et investit 15 millions d'euros pour soutenir le développement et l'innovation numérique pour l'éducation dans les écoles maternelles et élémentaires des communes rurales.

Si votre commune compte moins de 3500 habitants et n'appartient pas à une unité urbaine de plus de 10 000 habitants vous pouvez candidater. Il convient de vérifier l'éligibilité de votre commune avant de constituer un dossier.

Si vous déjà bénéficié d'une subvention de ce type les années précédentes vous pouvez de nouveau candidater.

A noter également que la constitution du dossier n'engage pas financièrement les communes et leurs équipes.

Toutes les écoles (maternelles, élémentaires et primaires) peuvent donc monter un dossier mais il n'y a pas de garantie que l'ensemble des candidatures soient retenues.

Les deux directrices d'école vont travailler sur ce projet, sous calendrier contraint et nous faire part de leur projet.

Autres informations ;

Prochain conseil municipal ; Initialement annoncé pour le 6 juillet **cette date est reportée au vendredi 10 juillet** pour intégrer 2 évolutions ;

- la première est la date imposée pour nommer parmi les membres du conseil les grands électeurs en vue des élections sénatoriales devant se dérouler en septembre. En effet cette date de réunion est fixée par décret et revêt un caractère impératif, toute élection des grands électeurs avant ou après cette date serait illégale.

- la seconde est la modification du format de sensibilisation aux budgets et finances de la collectivité de la part de M. Karl DANIS qui se fera sur deux heures, ce qui rend cette session trop difficile à tenir d'un conseil municipal par souci d'efficacité. Ceci a prévalu à organiser cette session le 30 juin à 18h30 à la salle des fêtes de Saint Benoit.

Donc le prochain conseil municipal se tiendra le vendredi 10 juillet à 19 h00 en salle des fêtes de Saint Benoit.

Point sur l'avancement des travaux de création du réseau d'assainissement quartier sous Roche à Neyrieu et des quartiers Arandon-Richenard et les Guigards à Groslée.

Le traçage de la petite cour de maternelle sera réalisé dans l'été, la peinture blanche est offerte par un conseiller et un appel aux parents d'élèves sera lancé.

Choix d'un nom pour le nouveau stade de foot : Réflexion à lancer

Plus rien ne restant à l'ordre du jour la séance est close à 21h15.